



Sénatoriales : des élu·e·s socialistes pour l'égalité, sans ambiguïté !

Bonjour,

Vous retrouverez [ici](#) et ci-dessous le communiqué d'HES (Socialistes LGBT+) à quelques jours des élections sénatoriales.

Bonne lecture !

Denis Quinqueton, président d'HES (Socialistes LGBT+)

Dimanche 24 septembre auront lieu les élections sénatoriales qui renouvellent la moitié du Sénat. **HES (Socialistes LGBT+) soutient les candidat·e·s socialistes et souhaite leur élection, notamment dans la perspective des débats de société qui nous attendent**, sur l'ouverture à toutes les femmes de l'accès à la PMA remboursée et sur la nécessaire réforme de notre législation sur les familles. La droite ne fera rien en faveur de ces réformes utiles et importantes auxquelles elle est opposée et le mouvement du président de la République montre en plusieurs endroits une inquiétante ambiguïté sur le sujet. À Paris, par exemple, un élu LR du 17^e arrondissement, soutien connu de la « Manif pour tous », est en 3^e position sur 12.

170 sénat·rice·teur·s seront élu·e·s, dans les départements dont le numéro est compris entre 37 (Indre-et-Loire) et 66 (Pyrénées-Orientales), dans les départements de l'Île-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), dans quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte) et dans deux collectivités d'outre-mer (Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie).

Les élections sénatoriales ont lieu au suffrage universel indirect, c'est-à-dire que ce sont les grand·e·s élec·trice·teur·s qui votent : député·e·s, sénat·rice·teur·s, conseiller·e·s régionaux, départementaux et municipaux, délégué·e·s supplémentaires désignés par les conseils municipaux des grandes villes.

Le Sénat est la deuxième chambre du parlement français. En cas de désaccord avec l'Assemblée nationale sur un texte, la constitution prévoit que c'est l'Assemblée nationale qui décide. **Le Sénat joue toutefois un rôle dans la fabrication des lois :**

- **En 1999, au moment de la discussion sur le Pacs**, la majorité sénatoriale de droite avait choisi d'allonger démesurément le débat pour tenter d'embourber le projet, qui fut finalement voté par l'Assemblée plus d'un an après le dépôt de la proposition de loi.
- **En 2013**, la majorité de gauche avait choisi de travailler plus rapidement afin que le projet de loi « **mariage pour tous** » soit adopté définitivement après six mois de débat.
- **Fin 2016**, le Sénat a brutalement **refusé la démedicalisation du changement d'état civil pour les personnes trans**, heureusement rétabli par l'Assemblée nationale.

Sauf à faire partie des grand·e·s élec·trice·teur·s convoqués ce dimanche, nous serons plus spectateurs qu'acteurs de cette élection sénatoriale. Elle n'en demeure pas moins importante. Face à un bloc majoritaire qui a la prétention d'incarner à la fois la droite et la gauche - niant ainsi les principes du débat nécessaires à la vitalité de la démocratie - il faut le plus grand nombre de sénatrices et sénateurs de gauche, pour défendre le progrès social.